

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 55 18 janvier 1950

n° 55 18

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 janvier 1950

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1950

Date du numéro

31 janvier 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la, Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1984

**Vu** le décret du 4 février 1904, notamment en son article, 10, ensemble le décret du 25 juillet 1914 portant; réorganisation du service de la justice à la Côte française des Somalis

**Vu** l'arrêté n° 34 du 13 janvier 1950 portant nomination des assesseurs près le tribunal supérieur d'appel pour l'année 1950

**Vu** les motifs d'empêchement légal exposés par M. Savary (Alfred), trésorier-payeur de la Côte française des Somalis et jugés admissibles

Sur la proposition de M. le procureur de la République, chef du service judiciaire

Le Conseil privé entendu,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— L'arrêté n° 34 du 13 janvier 1950 est rapporté en ce qu'il a désigné M. Savary (Alfred), trésorier-payeur, comme assesseur titulaire.

#### Art. 2

— M. Pelahaye, inspecteur adjoint des contributions directes, est désigné comme assesseur titulaire en remplacement de M. Savary.

#### Art. 3

— Avant d'entrer en fonction, M. Pelahaye prêtera le serment prescrit, par la loi.

#### Art. 4

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout, où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

---

**Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.**